

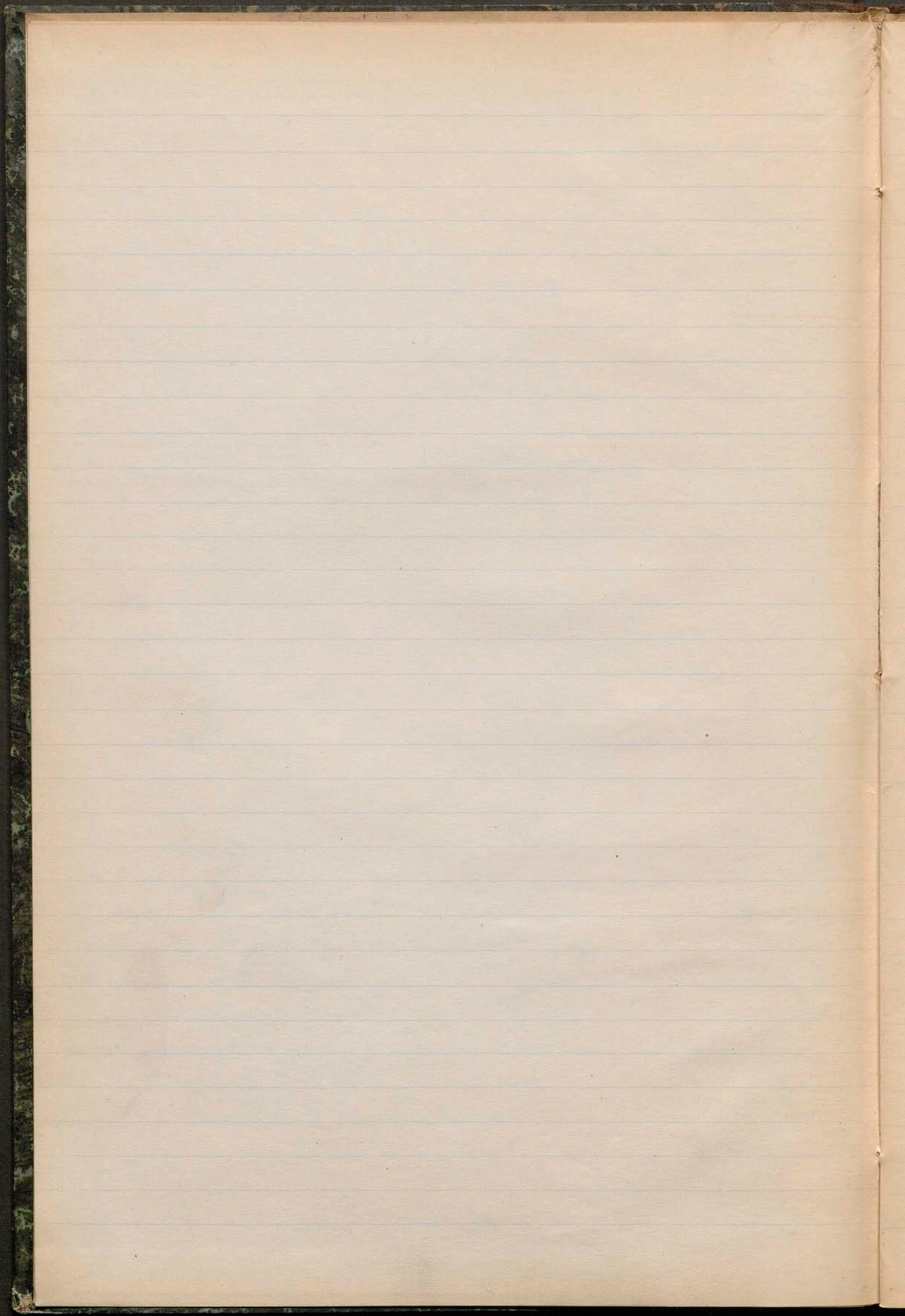
800

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet l'application aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion de certaines dispositions de la loi du 10 août 1871 sur l'organisation des Conseils généraux. (N° 294, année 1916.)

(Nommée le 15 septembre 1916.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : RIOTTEAU.
2^e — CHARLES-DUPUY.
3^e — GERVAIS. *Président*
4^e — Raymond LEYGUE.
5^e — CABART-DANNEVILLE.
6^e — Alexandre BÉRARD.
7^e — PERREAU. *Secrétaire*
8^e — HENRY BÉRENGER. *Rapporteur*
9^e — BOUDENOOT.



Commissaires relatifs a l'application dans les
colonies dans les colonies de la loi de 1891 sur
les conseils generaux

President M. A. Gervais
Secrtaire M. Perron

La commission entend les conclusions de
M. Henry Berenger qui fait son declaration
au rapport.

M. Henry Berenger est nommé rapporteur

Le President

M. Perron

Le Secretaire
M. Berenger

Le 12 octobre 1916.

President M. A. Gervais

M. Henry Berenger donne lecture de
son rapport.

Le rapport est adopté a l'unanimité

Le Secretaire

Le Secretaire
M. Berenger